

Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise **SAE DAZZA ET CIE** – M. Davy CRUZ-MERMY– Pont de Dranse-Amphion les Bains – 74506 EVIAN-LES-BAINS, concernant des travaux de reprise de branchement AEP pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance;
- Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers que pour l'entreprise ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers sur l'Avenue Rouffin;

ARRETE

Art. 1 – Du Lundi 6 Mars au Vendredi 10 Mars 2023 inclus, la circulation de tous les véhicules sera réglementée sur l'Avenue Rouffin, **de l'intersection avec le Chemin de Chez Duret jusqu'à l'intersection avec l'Avenue du Flon. La route sera barrée et la circulation sera interdite.** L'accès des Secours et des riverains sera possible. La signalisation s'effectuera aux moyens de barrières et panneaux.

Art. 2 -. La signalisation réglementaire du chantier et l'affichage de l'arrêté seront mis en place par l'entreprise SAE DAZZA ET CIE.

Art. 3 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du balisage correspondant à ces mesures.

Art. 4 – Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Art. 5 - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Commissaire de Police, CSP du Léman,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Police Municipale d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCPEVA,
- Le pétitionnaire.

Neuvecelle, le 03 mars 2023

Nadine WENDLING,

Maire de NEUVECELLE.



ARRETE n° 2023-26:

Route barrée

Avenue Rouffin – Travaux de reprise de branchement AEP par la SAE DAZZA ET CIE pour le compte de la CCPEVA.